

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
« SOMOCER »

SA au capital de 40.656.000Dinars

Siège social : Menzel El-HayetZaremdine-Monastir -Tunisie

Résolutions adoptées à l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 05/06/2018

1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ième} résolution :

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ième} résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 4.007 908,346 dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2017 comme suit :

| | |
|---|----------------------|
| Bénéfice net de l'exercice 2017 | 4 007 908,346 |
| (+) Résultats reportés | 6 179 186,606 |
| Base de calcul de la réserve légale | 10 187 094,952 |
| (-) Réserves légales (5%) | 386 409,170 |
| Bénéfice | 9 800 685,782 |
| Affectation Fond social | 200 000,000 |
| Bénéfice disponible | 9 600 685,782 |
| Dividendes à distribuer (0,075 DT Par action) | 3 049 200.000 |
| Résultat à reporter | 6 551 485,782 |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La date de mise en paiement est fixée à 30 septembre 2018.

5^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à 170.000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2017 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ième} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7^{ième} résolution :

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2017, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8^{ième} résolution :

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 3 762 386,321 dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.